



DEMANDE NATURALISATION FRANCAISE

Par lucas2706

Bonjour,

J'ai fait ma demande de naturalisation française. Je suis Gabonais résident en France.

Voici la réponse obtenue pour une demande complémentaire :

Merci de fournir l'original de votre acte de naissance, comportant la double légalisation : de l'ambassade de France dans votre pays d'origine et de l'ambassade de votre pays d'origine en France, ainsi que la traduction par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel en France si nécessaire.

Je leur ai écrit pour plus de précisions car j'ai toutes les réponses et leur contraire.

Ce que je comprends, je fais une photocopie de mon acte de naissance que je fais légaliser au Gabon dans ma ville de naissance et je vais ensuite à l'ambassade de France au Gabon pour légalisation ? Ya t'il des étapes intermédiaires.

J'ai bien compris que je devais également le faire légaliser à l'ambassade du Gabon en France.

Mai je ne suis pas sûre d'avoir toutes les étapes à réaliser au Gabon afin de répondre convenablement à la demande.